

MOUTIER Le PDC souhaiterait réduire la pollution lumineuse dans la cité. Par le biais d'une motion, il réclame une diminution de l'éclairage dans les rues

Vers une réduction de l'éclairage public en ville?

CATHERINE BÜRKI

Y aurait-il trop de lumière, la nuit, à Moutier? C'est en tous les cas ce qu'estiment les élus du groupe PDC au Conseil de ville. Soucieux de réduire la pollution lumineuse dans la cité prévôtoise, ces derniers verraient d'un bon œil une diminution de l'éclairage public dans les rues. Par le biais d'une motion déposée lors de la dernière séance du législatif, ils exhortent ainsi le Conseil municipal à étudier et mettre en place des mesures allant en ce sens.

Les zones résidentielles

«On parle de pollution lumineuse lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux qu'ils nuisent à l'obscurité souhaitable de la nuit», rappellent d'emblée les élus PDC dans leur motion. Plus précisément, ils y évoquent les diverses incidences néfastes qu'un suréclairage nocturne peut causer. Sur la santé humaine notamment, en engendrant des pertes de sommeil par exemple. Mais sur la faune et la biodiversité aussi, un trop-plein de lumière étant susceptible d'occasionner la disparition de certains insectes, de perturber la migration des oiseaux ou encore d'engendrer un déséquilibre des espèces.

Premier signataire de la motion, le président du PDC Moutier Pierre Roth relève alors que la cité prévôtoise n'est pas à l'abri de tels désagréments. «Même si ses effets sont peut-être moindres ici que dans une grande ville comme New York, la pollution lumineuse existe aussi chez nous, comme partout où il y a de l'éclairage artificiel.»

De l'avis du PDC, l'intensité lumineuse pourrait ainsi être revue à la baisse en plusieurs secteurs de la commune. Et ceci à commencer par les zones résidentielles, notamment dans le quartier de Graiteroy ou du côté



Le PDC souhaite que la cité prévôtoise réduise son éclairage public. Selon lui, une diminution de la luminosité dans le secteur de Chantemerle serait notamment envisageable. CATHERINE BÜRKI

de Chantemerle. «Du fait de la faible circulation enregistrée dans ces quartiers, y réduire l'éclairage nous semble tout à fait opportun», indique le premier signataire.

Moins de lumière, mais en toute sécurité

Loin de revendiquer un arrêt pur et dur des lampadaires prévôtois, les motionnaires invitent aujourd'hui le Conseil municipal à étudier les différentes possibilités qui s'offrent à lui. «Il faut trouver le juste milieu qui permette de réduire cette pollution lumineuse tout en continuant de garantir une sécurité optimale dans les rues de la ville», indique Pierre Roth.

Parmi les alternatives envisageables, le groupe PDC cite alors, entre autres, la mise en place d'un plan horaire d'interruption ou de réduction de l'éclairage public. Adapté à chaque quartier, celui-ci permettrait d'abaisser la luminosité ou d'éteindre automatiquement une partie des réverbères durant

certaines heures de la nuit. Autre idée soulevée, l'installation d'un système capable d'ajuster instantanément l'éclairage en fonction de la densité du passage. «Pareil système pourrait par exemple être mis en place dans les nouveaux quartiers qui verront le jour à l'avenir», imagine le président du PDC Moutier.

Des économies d'énergie

Enfin, outre une réduction de la pollution lumineuse, un éclairage plus modéré de certaines rues aurait encore l'avantage de

restreindre la consommation énergétique de la commune. «Les deux vont de pair et vont dans le sens du développement durable», estime Pierre Roth.

Et d'invoquer finalement le droit des générations futures à un ciel non pollué. «Non seulement la pollution lumineuse perturbe l'écosystème mais en plus, à forte dose, elle empêche les citoyens d'avoir une vision claire du ciel et des étoiles», regrette-t-il. «Ceux-ci font pourtant partie de notre paysage et doivent rester visibles pour tout un chacun.»

MESURES DÉJÀ EN PLACE, MAIS PROGRESSION POSSIBLE

Partageant vraisemblablement le même souci que le groupe PDC, la Municipalité de Moutier procède déjà, depuis quelques années, à diverses mesures pour réduire l'éclairage public. «Toutes les lampes à vapeur de mercure sont progressivement remplacées par du LED», explique Pascal Egger, responsable du réseau électrique de la cité prévôtoise. «L'intensité lumineuse de ces lampadaires est par ailleurs réduite de 25% de 19h à 21h, puis de moitié de 21h à 5h du matin.» Toutefois, selon le responsable, une marge de progression existe encore. D'autres efforts pour réduire la pollution lumineuse pourraient ainsi être réalisés à l'avenir. «Les lampes au sodium pourraient par exemple également être remplacées par du LED», imagine-t-il. **CBU**